

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 465

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

À l'alinéa 35, substituer à la référence :

« I »,

les mots :

« VII de l'article 235 *ter* ZD ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.